

## Encadré 2. Liste des professions et des régimes associés prévus à terme dans le RGPU

Statut		Régime de base	Régime complémentaire
Salariés du secteur privé (hors agriculture et aviation civile)		CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)	<b>AGIRC-ARRCO</b> (Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres - Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés)
<b>Agents non titulaires de la fonction publique</b>			<b>IRCANTEC</b> (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques)
Salariés de l'aviation civile			<b>CRPN</b> (Caisse de Retraite complémentaire du Personnel Naviguant)
Salariés du secteur privé agricole		<b>MSA-SA</b> (Mutualité Sociale Agricole)	<b>AGIRC-ARRCO</b>
Non salariés : Exploitants agricoles		<b>MSA-NSA</b> (Mutualité Sociale Agricole)	<b>MSA-RCO</b> (Mutualité Sociale Agricole - Régime Complémentaire)
<b>Artistes Auteurs</b>		CNAV <i>avec les affiliations gérées par l'AGESSA (Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs d'œuvres cinématographiques, musicales, photographiques et télévisuelles)</i>	IRCEC (Institution de retraite complémentaire de l'enseignement et de la création)
			<b>RAAP</b> (Régime de retraite des Artistes et Auteurs Professionnels)
			<b>RACD</b> (Régime de retraite des Auteurs et Compositeurs Dramatiques)
			<b>RACL</b> (Régime de retraite des Auteurs et Compositeurs Lyriques)
<b>Salariés relevant de régimes spéciaux</b>	- Employés des Mines		<b>CANSSM</b> (Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines)
	- Clercs et employés de notaires		<b>CRPCEN</b> (Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires)
	- Industries électriques et gazières		<b>CNIEG</b> (Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières)
	- RATP		<b>CRPRATP</b> (Caisse de Retraites du Personnel RATP)
	- SNCF		<b>CPRPSNCF</b> (Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français)
	- Les marins		<b>ENIM</b> (Établissement National des Invalides de la Marine)
	- Banque de France		<b>BDF</b> (Banque de France)
	- Ouvriers de l'état		<b>FSPOEIE</b> (Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État)
	- Comédie Française		<b>CRPCF</b> (Caisse de Retraite du Personnel de la Comédie Française)
	- Opéra de Paris		<b>CROPERA</b> (Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris)
	- Port autonome de Strasbourg		<b>Régime de retraite des salariés du port autonome de Strasbourg</b>
<b>Agents de la fonction publique territoriale et hospitalière</b>		CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales)	<b>RAFP</b> (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique)
<b>Fonctionnaires civils et militaires</b>		SRE (Service des Retraites de l'Etat)	<b>RAFP</b>
<b>Non salariés : artisans, commerçants, industriels</b>			<b>SSI</b> (Sécurité Sociale des Indépendants)
<b>Non-salariés : professions libérales (hors avocats)</b>	- Chirurgiens-dentistes et des sages-femmes	CNAVPL (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales)  <i>La gestion est assurée par les caisses complémentaires</i>	<b>CARCDSF</b> (Caisse Autonome de Retraite des Chirurgiens Dentistes et des Sages-Femmes)
	- Médecins de France		<b>CARMF</b> (Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France)
	- Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes		<b>CARPIMKO</b> (Caisse autonome de retraite et de prévoyance des infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes)
	- Vétérinaires		<b>CARPV</b> (Caisse de retraite pour les vétérinaires)
	- Agents généraux et des mandataires non-salariés de l'assurance et de la capitalisation		<b>CAVAMAC</b> (Caisse d'Allocation Vieillesse des Agents Généraux et des Mandataires non-salariés d'Assurance et de Capitalisation)
	- Experts-comptables et des commissaires aux comptes		<b>CAVEC</b> (Caisse d'assurance vieillesse des experts comptables)
	- Officiers ministériels, des officiers publics et des compagnies judiciaires		<b>CAVOM</b> (caisse d'assurance vieillesse des officiers ministériels, des officiers publics et des compagnies judiciaires)
	- Pharmaciens		<b>CAVP</b> (Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens)
	- Autres professions libérales		<b>CIPAV</b> (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse)
	- Notaires		<b>CPRN</b> (Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires)
<b>Non salariés (professions libérales) : avocats</b>			<b>CNBF</b> (Caisse Nationale des Barreaux Français)
<b>Non salariés : ministres des cultes</b>		CAVIMAC (Caisse d'Assurance Vieillesse, Invalidité et MALadie des Cultes)	<b>AGIRC-ARRCO</b>
Le régime parlementaire du Sénat avec la caisse autonome de Sécurité sociale du Sénat			<b>CASS SENAT</b> (Caisse autonome de Sécurité sociale du Sénat)
Le régime parlementaire de l'Assemblée Nationale			<b>FSS Assemblée nationale</b> (Fonds de Sécurité sociale de l'Assemblée Nationale)